

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE MONT-LAURIER

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'agglomération de Mont-Laurier, tenue le 12 mai 2025 à 18 h 00, à la salle du conseil de l'hôtel de ville, 300, boulevard Albiny-Paquette à Mont-Laurier.

Sont présents : Normand Latreille, Véronie Whear, Suzanne Parisé, Luc Diotte formant quorum sous la présidence du maire suppléant Yves Desjardins.

Sont aussi présents : le directeur général, François Leduc, et la greffière, Stéphanie Lelièvre.

A-25-05-051

OUVERTURE ET CONSTATATION DE LA RÉGULARITÉ DE LA SÉANCE

D'ouvrir la présente séance et d'en constater la régularité.

Ont voté en faveur : Normand Latreille, Véronie Whear, Yves Desjardins, Suzanne Parisé, Luc Diotte

Ont voté contre :

ADOPTÉE.

A-25-05-052

APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

D'approuver l'ordre du jour tel que rédigé par la greffière.

Ont voté en faveur : Normand Latreille, Véronie Whear, Yves Desjardins, Suzanne Parisé, Luc Diotte

Ont voté contre :

ADOPTÉE.

PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur le maire suppléant déclare la première période de questions ouverte.

A-25-05-053

**APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE
DU 14 AVRIL 2025**

Chaque membre du conseil ayant reçu le procès-verbal de la séance tenue le 14 avril 2025, au moins vingt-quatre heures avant cette séance, la greffière est dispensée d'en faire la lecture.

D'approuver le procès-verbal de la séance du conseil d'agglomération de Mont-Laurier, tenue le 14 avril 2025.

Ont voté en faveur : Normand Latreille, Véronie Whear, Yves Desjardins, Suzanne Parisé, Luc Diotte

Ont voté contre :

ADOPTÉE.

A-25-05-054

**MODIFIER LA RÉOLUTION NUMÉRO A-24-02-20 CONCERNANT LA
CONTRIBUTION FINANCIÈRE DE L'AGGLOMÉRATION POUR LA
CONSTRUCTION D'UN IMMEUBLE DANS LE CADRE DU PROGRAMME
D'HABITATION ABORDABLE DU QUÉBEC DE LA SHQ - LES
IMMEUBLES R ET M VAILLANCOURT INC.**

De modifier la résolution numéro A-24-02-20 concernant la contribution financière de l'agglomération pour la construction d'un immeuble dans le cadre du programme d'habitation abordable du Québec de la SHQ - Les immeubles R et M Vaillancourt inc., modifiée par la résolution A-25-03-038, afin de remplacer le dispositif par le texte suivant :

« EN CONSÉQUENCE, de confirmer l'intention de l'Agglomération de contribuer financièrement au projet de construction d'un immeuble de 6 logements par Les immeubles R et M Vaillancourt inc. sur le lot 3 050 278.

À cet effet, l'Agglomération s'engage à accorder une subvention par le biais d'un crédit de taxes annuel équivalente au moindre de ces valeurs : la taxe foncière à taux variés ou 6 500 \$ pendant 35 ans et à signer une entente avec la Société d'habitation du Québec dans le cadre du programme de supplément au loyer ou dans tout autre programme équivalent. ».

Ont voté en faveur : Normand Latreille, Véronie Whear, Yves Desjardins, Suzanne Parisé, Luc Diotte

Ont voté contre :

ADOPTÉE.

A-25-05-055

MODIFIER LA RÉOLUTION NUMÉRO A-25-04-045 CONCERNANT LA CONTRIBUTION FINANCIÈRE DE L'AGGLOMÉRATION POUR LA CONSTRUCTION D'UN IMMEUBLE DANS LE CADRE DU PROGRAMME CONJOINT INITIATIVE LOGEMENT ABORDABLE DE LA SHQ ET DESJARDINS - LES IMMEUBLES R ET M VAILLANCOURT INC.

De modifier la résolution numéro A-25-04-045 concernant la contribution financière de l'agglomération pour la construction d'un immeuble dans le cadre du programme conjoint Initiative logement abordable de la SHQ et Desjardins - Les immeubles R et M Vaillancourt inc., afin de remplacer le dispositif par le texte suivant :

« EN CONSÉQUENCE, de confirmer l'intention de l'Agglomération de contribuer financièrement au projet de construction d'un immeuble de 24 logements par Les immeubles R et M Vaillancourt inc. au 537, rue Brunet.

À cet effet, l'Agglomération s'engage à accorder une subvention par le biais d'un crédit de taxes annuel équivalente au moindre de ces valeurs : la taxe foncière à taux variés ou 21 000 \$ pendant 35 ans et à signer une entente avec la Société d'habitation du Québec dans le cadre du programme de supplément au loyer ou dans tout autre programme équivalent. ».

Ont voté en faveur : Normand Latreille, Véronie Whear, Yves Desjardins, Suzanne Parisé, Luc Diotte

Ont voté contre :

ADOPTÉE.

A-25-05-056

SIGNATURE DE L'ENTENTE MODIFIÉE ENTRE L'AGGLOMÉRATION DE MONT-LAURIER ET LES IMMEUBLES R ET M VAILLANCOURT INC. - LOT 6 549 257

CONSIDÉRANT l'entente de contribution financière – construction d'un immeuble locatif abordable et social intervenue avec Les immeubles R et M Vaillancourt inc., résolution A-23-09-74;

CONSIDÉRANT que des modifications ont dû être apportées à l'entente afin d'intégrer un formulaire de reddition de comptes;

EN CONSÉQUENCE, d'autoriser la signature de l'entente modifiée de contribution financière à intervenir avec Les immeubles R et M Vaillancourt inc. pour la construction d'un immeuble locatif abordable et social dans le cadre du Programme d'habitation abordable du Québec sur le lot numéro 6 549 257 au cadastre officiel du Québec, laquelle est jointe à la présente pour en faire partie intégrante.

Ont voté en faveur : Normand Latreille, Véronie Whear, Yves Desjardins, Suzanne Parisé, Luc Diotte

Ont voté contre :

ADOPTÉE.

A-25-05-057

SIGNATURE D'UNE ENTENTE ENTRE L'AGGLOMÉRATION DE MONT-LAURIER ET LES IMMEUBLES R ET M VAILLANCOURT INC. - LOT 3 050 278

D'autoriser la signature de l'entente de contribution financière à intervenir avec Les immeubles R et M Vaillancourt inc. pour la construction d'un immeuble de 6 logements abordables et sociaux dans le cadre du Programme d'habitation abordable du Québec sur le lot numéro 3 050 278 au cadastre officiel du Québec, laquelle est jointe à la présente pour en faire partie intégrante.

Ont voté en faveur : Normand Latreille, Véronie Whear, Yves Desjardins, Suzanne Parisé, Luc Diotte

Ont voté contre :

ADOPTÉE.

A-25-05-058

SIGNATURE D'UNE ENTENTE ENTRE L'AGGLOMÉRATION DE MONT-LAURIER ET LES IMMEUBLES R ET M VAILLANCOURT INC. - LOT 6 506 786

D'autoriser la signature de l'entente de contribution financière à intervenir avec Les immeubles R et M Vaillancourt inc. pour la construction d'un immeuble de 24 logements abordables et sociaux dans le cadre du Programme initiative logement abordable de Desjardins sur le lot numéro 6 506 786 au cadastre officiel du Québec, laquelle est jointe à la présente pour en faire partie intégrante.

Ont voté en faveur : Normand Latreille, Véronie Whear, Yves Desjardins, Suzanne Parisé, Luc Diotte

Ont voté contre :

ADOPTÉE.

DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur le maire suppléant déclare la deuxième période de questions ouverte.

A-25-05-059

LEVÉE DE LA SÉANCE

Que la séance soit levée.

Ont voté en faveur : Normand Latreille, Véronie Whear, Yves Desjardins, Suzanne Parisé, Luc Diotte

Ont voté contre :

ADOPTÉE.

Yves Desjardins, maire suppléant

Stéphanie Lelièvre, greffière

Je, Daniel Bourdon, maire de la Ville de Mont-Laurier, ai approuvé toutes et chacune des résolutions contenues au présent procès-verbal, n'ayant pas avisé la greffière de mon refus de les approuver conformément à l'article 53 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., c. C-19).

Daniel Bourdon, maire